

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 22/12/10

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20101217-49801-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 17 décembre 2010

PROJET DE RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le dossier de la Société du Grand Paris sur le réseau de transport public du Grand Paris soumis au débat public ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le cahier d'acteurs, annexé à la présente délibération, élaboré par le Conseil Général des Yvelines en vue de sa transmission à la Commission Particulière du Débat Public.

Rappelle que les Yvelines, premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, constituent un territoire stratégique pour les ambitions d'un Grand Paris où le dynamisme économique et résidentiel, soutenu activement par le Département au bénéfice de la métropole, exige la mise en place d'une offre de transport public efficace et performante sur l'ensemble du territoire régional, dont le réseau Grand Paris soumis au débat public constituera l'un des projets phares.

Rappelle que le Département soutient activement les projets de transports collectifs qui répondent aux enjeux de desserte des Yvelines, axés, d'une part, sur la réponse aux besoins de déplacements de pôle à pôle et, d'autre part, sur une accessibilité accrue des territoires porteurs d'une dynamique de développement économique et résidentielle, essentielle pour la mise en œuvre des objectifs du Grand Paris.

Rappelle que le projet soumis au débat public desservirait les Yvelines avec une à deux gares- sur 50 au total, des inter-stations d'une quinzaine de kilomètres contre 3 km en moyenne sur le reste du réseau, et

qu'il apporterait ainsi une réponse partielle aux besoins de mobilité des yvelinois, dont les trois quarts des déplacements sont internes au département.

Affirme la nécessité de réaliser en priorité la boucle sud-ouest du réseau de transport Grand Paris, compte-tenu des objectifs de développement ambitieux fixés pour l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay.

Affirme la nécessité d'au moins deux gares du réseau de transport public du Grand Paris dans les Yvelines afin de desservir les agglomérations de Versailles-Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines en considération de leur potentiel de développement au service du Grand Paris et de l'Opération d'intérêt national Paris-Saclay en particulier.

Demande que, préalablement à la publication du schéma d'ensemble visé à l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, deux études soient réalisées par la Société du Grand Paris, en concertation avec les acteurs locaux concernés, portant sur :

- les deux sites potentiels pour l'implantation d'une gare du réseau du Grand Paris à Versailles - Matelots et Chantiers. Cette étude devra intégrer les contraintes d'insertion urbaine et paysagère et d'interconnexion avec les réseaux ferrés existants et programmés, en particulier la TGO, et envisager notamment cette desserte dans une perspective de connexion au plateau de Satory.
- la localisation de la gare du réseau de transport public du Grand Paris à Saint-Quentin-en-Yvelines Est.

Demande que le schéma d'ensemble visé à l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris intègre toutes les recommandations utiles permettant la mise en place accélérée d'une offre de transport public complémentaire afin de connecter le plateau de Satory à Versailles, ainsi que Vélizy, aux gares du Grand Paris.

Demande que le schéma d'ensemble visé à l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris développe des préconisations en matière de conception et d'aménagement des gares et d'interconnexions entre les réseaux de transport existants et à venir garantissant des systèmes de correspondance performants à la Défense entre le réseau du Grand Paris, d'une part, EOLE et le RER A, d'autre part, au service de l'attractivité de la vallée de la Seine (Boucles de Montesson et de Saint-Germain-en-Laye, territoires de l'OIN Seine-Aval).

Le Conseil Général demande l'implantation de deux gares dans les Yvelines : à Versailles et à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Novembre 2010



Yvelines
Conseil général

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Une gare à Versailles

Versailles conjugue à la fois une renommée internationale, un cadre urbain et patrimonial exceptionnel et d'importantes perspectives de développement. Le potentiel foncier, lié à l'existence de très grandes emprises en mutation -Matelots, Satory, Pion - est susceptible d'être mobilisé au service de projets économiques et urbains ambitieux. Le plateau de Satory est en particulier un lieu-clé à desservir: l'implantation de l'Institut d'excellence des énergies décarbonées y préfigure un développement de premier plan.

Il est donc indispensable d'implanter une gare du Grand Paris à Versailles, lieu-phare pour l'avenir de la métropole. **Le site des Matelots, qui permet de délester la gare de Versailles Chantiers et de créer les conditions de la desserte de Satory, en lien avec la TGO (Versailles-Cergy), doit faire l'objet d'études approfondies que la Société du Grand Paris devra mener rapidement.**

Cette gare sera un levier pour :

- mettre l'un des territoires de l'OIN Paris-Saclay en réseau avec les autres grands pôles économiques et urbains franciliens ;
- faciliter l'accès aux aéroports de Roissy et Orly et aux gares d'interconnexion TGV (La Défense, Massy, Orly, ...) ;
- permettre des correspondances performantes entre le réseau Grand Paris et plusieurs lignes de transport régional grâce à de nouvelles connexions : liaisons Chartres-Montparnasse, Dreux-Montparnasse et La Verrière-La Défense du Transilien, tangentielle ouest (TGO) ;

Une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines

L'implantation d'une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines, sur un site stratégique de développement, est indispensable à la réussite du cluster scientifique et technologique de Paris-Saclay. **Compte tenu du positionnement économique de Saint-Quentin-en-Yvelines et des synergies à réaliser avec les autres pôles du cluster, il évidemment indispensable d'y prévoir une gare, entre Versailles et Saclay-sud.**

Une gare à Saint-Quentin-en-Yvelines permettra de :

- valoriser, au service du cluster Paris Saclay, le fort potentiel de Saint-Quentin-en-Yvelines. Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est plus de 100 000 emplois et une spécialisation marquée dans la R&D, soit les fonctions supérieures de l'industrie. C'est aussi 17 000 emplois à terme sur le site du Technocentre Renault ;
- renforcer l'ancrage de Saint-Quentin sur les réseaux de transport régional et améliorer les liaisons avec les autres grands pôles de développement de l'Ile-de-France -La Défense, Saclay, Massy-, les pôles d'échanges TGV et les aéroports ;
- générer un potentiel de trafic supplémentaire qui améliorera nettement la rentabilité de la boucle sud-ouest du réseau Grand Paris.



A partir des deux gares du réseau Grand Paris implantées dans les Yvelines, le Conseil Général des Yvelines demande la création :

- d'une offre de transport, complémentaire et structurante, pour relier ces pôles aux autres bassins de vie yvelinois
- d'une offre calibrée de transports publics urbains pour desservir finement les grands sites de développement de l'OIN aujourd'hui enclavés, en particulier le plateau de Satory et Vélizy.

Les Yvelines, un département dynamique.

Le département des Yvelines s'est engagé depuis plusieurs années dans un projet de développement d'envergure. Son ambition repose sur le soutien à l'activité économique au service de l'emploi et de l'innovation tout en privilégiant une qualité de vie élevée pour ses habitants.

Cette ambition attendue localement a également vocation à constituer une force pour la région capitale, l'Ile-de-France, dans l'actuelle compétition internationale. Nos deux grandes Opération d'Intérêt National, l'une en Seine-Aval et l'autre dans le secteur de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines en témoignent. Notre position de leader en innovation, fruit de notre politique volontariste en termes de Recherche et Développement, fait des Yvelines un véritable moteur de croissance régionale.

Evidemment, l'idée du Grand Paris souhaitée au plus haut niveau de l'Etat, par le Président de la République, s'inscrit pleinement dans cette dynamique yvelinoise.

L'intérêt d'un réseau de transport supplémentaire, desservant les secteurs de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines, et reliant d'autres pôles franciliens, sera un atout considérable pour renforcer notre projet départemental et servir l'intérêt national au travers du Grand Paris.

Il est aussi important pour les Yvelines que ce réseau soit cohérent avec nos deux autres grands projets de transports que sont la Tangentielle Ouest et le prolongement d'EOLE de Paris Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie en passant par la Défense.

Cette approche globale est essentielle pour répondre aux besoins des Yvelinois qui sont les acteurs de notre dynamisme.

Alain Schmitz
Président
du Conseil général
des Yvelines

Versailles – Vélizy – Saint Quentin en Yvelines : un pôle majeur pour la métropole

Premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, les Yvelines disposent d'atouts majeurs pour réaliser l'ambition du Grand Paris : hisser la région capitale au rang des grandes métropoles mondiales. Avec 500 000 emplois salariés dont un quart de cadres, le département des Yvelines constitue le troisième pôle d'emplois qualifiés franciliens.

Le territoire Versailles-Vélizy / Saint-Quentin-en-Yvelines offre à lui seul la moitié des emplois du département et 63% des emplois de l'OIN Paris-Saclay. Accueillant 60% des établissements de recherche privée installés dans le département, il constitue sans conteste un centre important de l'économie de demain et polarise une grande partie des déplacements.

Provenant en majorité des bassins de vie adjacents, ces déplacements ne trouvent pas aujourd'hui de réponse appropriée en transport en commun. Le Département des Yvelines soutient donc le réseau de transport du Grand Paris en ce qu'il apporte une desserte indispensable à ce pôle, et notamment à ses deux territoires-clés que sont Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette desserte est aussi la condition du développement souhaité pour Versailles/Vélizy/Saint-Quentin-en-Yvelines.

Deux gares du réseau Grand Paris, à Versailles-Matelots pour desservir le plateau de Satory, et à Saint-Quentin-en-Yvelines Est, sont donc un minimum pour ces territoires-clés. Il est à noter que seulement une ou deux gares sont aujourd'hui envisagées dans les Yvelines, sur 50 au total, avec des inter-stations de l'ordre de 15 kilomètres (3km sur le reste du réseau) qui ne permettront que des échanges limités en interne aux Yvelines. Les déplacements s'effectuant cependant à plus de 75% entre des pôles yvelinois, il est tout aussi urgent d'apporter également des réponses structurantes à ces besoins là.

Améliorer les conditions de déplacements des yvelinois pour soutenir la compétitivité de l'OIN:

- réaliser la boucle sud-ouest du réseau Grand Paris pour desservir deux territoires-clés de l'OIN Paris-Saclay : Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines
- réaliser les indispensables connexions entre pôles yvelinois.

Le Conseil Général des Yvelines porte des politiques de développement ambitieuses ...

Pour fixer le cap des développements que le Département entend soutenir, le Conseil Général des Yvelines a adopté un Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) en 2006.

Cadre de référence pour ses actions et celles de ses partenaires, il affirme 4 orientations stratégiques. Renforcer les territoires d'envergure régionale et les dynamiques locales, améliorer et réaliser les infrastructures nécessaires au développement, sont les deux premières orientations.

Pour le territoire de l'OIN Paris - Saclay, le SDADEY vise, par une action menée tant sur le développement économique que sur le renforcement de l'offre de logements, de services et de transports, à:

- impulser un développement ambitieux au service du rayonnement international de la métropole ; il s'agit de conforter son économie et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants ;
- renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire d'excellence de Saint-Quentin-en-Yvelines - Versailles - Vélizy, qui aura à accueillir une part stratégique du développement régional attendu dans les prochaines décennies.

Pour faire émerger un pôle de R&D de premier plan autour du véhicule et de la mobilité de demain, le Conseil Général des Yvelines a adopté le 12 mars 2009 un plan d'appui à la filière automobile. La "Vallée de l'automobile et de la mobilité durable" ouvre des perspectives nouvelles, en prenant appui sur l'ancrage territorial des centres de recherche des grands groupes automobiles présents sur ce territoire.

... fondées sur les atouts des Yvelines ...

Les projets à développer s'appuient sur les grands atouts des Yvelines :

- une capacité en R&D privée de premier ordre portée à la fois par de grands groupes (Renault, PSA, Dassault Systèmes, Colas, Messier-Bugatti, Valeo, EADS Défense, ...) que par un tissu de PME (Softteam, Trusted Logic, CTS, MND, Arteris, Ercam, ATL, Novacyt,...), et soutenue par le Conseil Général,
- un fort ancrage de la recherche publique (INRIA, INRA, INRETS, UVSQ, Laboratoire national d'essais, soufflerie CNAM de Saint-Cyr-l'Ecole,...),
- une offre urbaine diversifiée (hôtels, résidences, commerces, restauration, cinémas, théâtres, tourisme et patrimoine).

... et qui doivent pouvoir bénéficier d'infrastructures et de services de transport à la hauteur de son positionnement.

Avec une structure principalement radiale, l'offre de transport ne répond pas à l'évolution des déplacements : 75% des déplacements sont internes au département. La difficulté de déplacement entre les pôles économiques, la dégradation des conditions de voyage, contraignent la vie des Yvelinois. Le Schéma de déplacements des Yvelines (SDY), adopté par le Conseil Général en 2007, fixe les projets à réaliser afin de répondre aux besoins des habitants et entreprises.

Soutenir les projets stratégiques

Les Yvelines souhaitent accélérer la mise en œuvre des projets de transport pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire :

- **en Seine Aval**, par l'arrivée d'EOLE et la création des interconnexions performantes avec le RER A, la tangentielle nord et la tangentielle ouest
- **pour relier les deux opérations d'intérêt national**, par la mise en œuvre de la Tangentielle Ouest, de Versailles à Cergy
- **à l'est du département** par la mise en service de la tangentielle nord jusqu'à Sartrouville,
- **à Vélizy-Villacoublay**, par la mise en service du tramway T6 jusqu'à Viroflay

Le département des Yvelines est mobilisé pour que les services de transport mis en œuvre par le STIF, en termes de fréquence et de grille horaire, soient adaptés aux besoins exprimés par les habitants et les entreprises.

Les atouts économiques des Yvelines

Les Yvelines sont le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, atout incontestable pour faire émerger le cluster scientifique de Saclay. Un large bassin de population et d'emploi devra être mobilisé pour cela, tant dans les Yvelines que dans l'Essonne.

Avec Vélizy, Versailles-Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, les Yvelines accueillent 60 % des emplois et 56 % de la population de l'Opération d'Intérêt National.

Vélizy, Versailles-Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines concentrent 12 % de la recherche privée francilienne avec 9 900 emplois. Cela représente 90 % de l'emploi R&D privée de l'OIN.

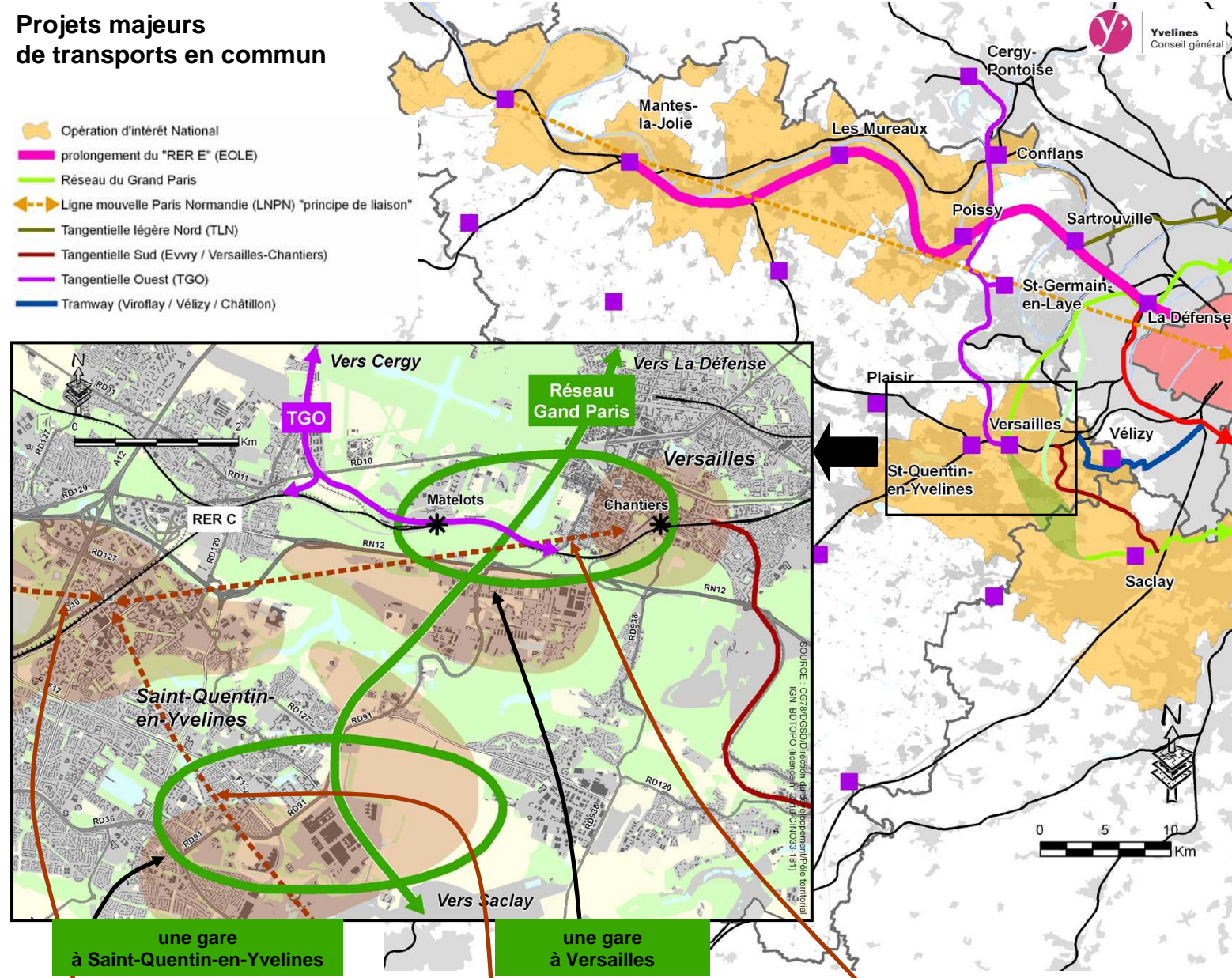
La recherche privée peut s'appuyer sur un socle économique local très dynamique - Saint-Quentin-en-Yvelines a connu une croissance de l'emploi de 2 % par an entre 1999 et 2006 - et sur la présence de grands centres de décision.

Saint-Quentin-en-Yvelines est aujourd'hui un pôle d'ingénierie et d'études majeur porté par l'automobile (Renault, PSA, Valéo, ...) , l'aéronautique (EADS, Thalès, Safran, Segula, ...) et les TIC (Bull, Dassault systèmes, Alcatel, ...).

L'emploi dans ces domaines a progressé de 100 % en dix ans contre 30 % à l'échelle régionale.

Projets majeurs de transports en commun

- Opération d'intérêt National
- prolongement du "RER E" (EOLE)
- Réseau du Grand Paris
- Ligne nouvelle Paris Normandie (LNP) "principe de liaison"
- Tangentielle légère Nord (TLN)
- Tangentielle Sud (Evry / Versailles-Chantiers)
- Tangentielle Ouest (TGO)
- Tramway (Viroflay / Vélizy / Châtillon)



- projet de bus à haut niveau de service La Clé de St-Pierre – gare de St-Quentin
- projet de transport en commun en site propre gare de St-Quentin – Saclay - Massy
- projet de bus à haut niveau de service Versailles – Satory – St-Quentin

La société du Grand Paris doit engager rapidement des études pour définir :

- le positionnement optimal des deux gares yvelinoises
- les connexions à réaliser avec les lignes existantes et les autres projets de transport.